

Le visiteur est mandaté par le Conseil national des loisirs et du tourisme adaptés (CNLTA) pour se rendre sur les lieux de vacances des organismes adhérents afin de vérifier les conditions d'accueil et le respect de la « Charte Qualité Nationale pour les vacances adaptées ».

VOTRE RÔLE

- Pendant la visite, le visiteur complète une fiche d'information à partir de la fiche catalogue et de ses observations et échanges avec l'équipe d'animation et les vacanciers.
- Après la visite, la fiche d'information est envoyée pour analyse au CNLTA qui renvoie une conclusion globale de la mission.

CENTRES D'INTÉRÊT, QUALITÉS ET COMPÉTENCES

- Pas de connaissance technique particulière
- Bon sens du contact et de l'observation
- Avoir un regard objectif afin d'apprécier le séjour avec justesse, en respectant les vacanciers et l'équipe d'animation

CONTACT

Jessica Voyer – Directrice de l'Action Associative

Tél. : 04 72 76 08 88

Mail : jvoyer@adapei69.fr

DISPONIBILITÉS ET MODALITÉS

- Pendant les vacances scolaires, principalement l'été (juillet et août)
- Sur votre région d'habitation ou votre lieu de vacances (partout en France ou se déroulent des séjours adaptés)
- Engagement pour visiter au moins 2 lieux de séjours de vacances, soit au moins 2 ½ journées



Devenir bénévole à l'Adapei 69, c'est facile et tellement utile !